



## A retenir

### BLACK-ROT

Les grappes sont toujours à un stade de grande sensibilité. Des contaminations sont possibles même avec de faibles pluies et peuvent provoquer des dégâts sur grappes. Restez vigilants.

### OIDIUM

La période de sensibilité est toujours en cours, en particulier sur les parcelles les plus végétatives. Les conditions météo restent favorables au champignon. Ne négligez pas cette maladie.

### MILDIU

Restez vigilants en cas de pluie orageuse. Les cumuls nécessaires à une contamination pourraient être atteints.

### VERS DE LA GRAPPE

Le vol de G2 a probablement débuté.

### FLAVESCENCE DOREE

T1 du 18 au 28 juin ; T2 AB du 28 juin au 8 juillet

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/dates-d-interventions-pour-les-traitements-obligatoires-2022-a7160.html>

### XYLELLA FASTIDIOSA

Aucun cas de *Xylella fastidiosa* n'a été découvert sur vigne en Occitanie à ce jour. Dans le monde, il n'a jamais été rapporté d'infection naturelle de la vigne par la sous-espèce *multiplex*, seule sous-espèce présente en Occitanie. Plus d'informations en annexe ([focus Xylella Fastidiosa](#)).



Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
**Comité de validation :**  
Chambre d'agriculture de  
l'Aveyron, Chambre  
régionale d'agriculture  
d'Occitanie, DRAAF  
Occitanie, Unicor cave de  
Valady

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

## METEO

### • Les faits marquants de la période écoulée

La semaine écoulée a connu de fortes températures et de faibles cumuls d'eau : seulement 4 mm sur le vignoble de Marcillac.

### • Pour les prochains jours

La semaine s'annonce perturbée.

	Mer 22	Jeu 23	Ven 24	Sam 25	Dim 26	Lun 27	Mar 28
<b>Températures</b>	17-25	15-27	15-24	14-23	14-22	12-24	14-28
<b>Tendances</b>							

## STADES PHENOLOGIQUES

Les stades se succèdent très rapidement.

	Grain de plomb	Grains de pois
<b>Marcillac</b>		
<b>Entraygues - Le Fel</b>		
<b>Estaing</b>		
<b>Côtes de Millau</b>		

Code couleur : Stade majoritaire Stade présent



Grains de pois  
Photos CA81

## MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

- **Situation au vignoble**

Une tache de mildiou a été observée sur le vignoble de Marcillac. Pas d'évolution des symptômes à Entraygues. Rien à signaler sur les autres vignobles.

- **Modélisation (*Potentiel Système IFV*)**

- ✓ **Situation au 20 juin (J) :**

	Pression mildiou		Contamination		
	Evolution	Niveau jour J	Type	Date	Extériorisation
<b>Compeyre</b>	en baisse	Faible à très faible	-	-	Les contaminations des 4 et 8 juin ont dû s'extérioriser les 16 et 19 juin
<b>Balsac</b>	En hausse				
<b>Entraygues</b>					
<b>Marcillac</b>					
<b>Valady</b>					

✓ **Simulation du 21 au 28 juin :**

	Pression mildiou		Contamination			
	Evolution	Niveau J+7	Type	Cumul nécessaire	Date	Extériorisation
<b>Compeyre</b>	En hausse	très faible	épidémique	40 mm en une fois	-	-
<b>Balsac</b>		Forte		20 mm en une fois		
<b>Entraygues</b>				40 mm cumulés ou 20 mm en une fois		
<b>Marcillac</b>				Moyenne		
<b>Valady</b>				Forte		

**Évaluation du risque :** La pression est en hausse. Les symptômes sont quasi- inexistants au vignoble. Cependant, continuez à surveiller vos parcelles.

Dans la majorité des cas, des contaminations épidémiques sont modélisées avec des cumuls d'environ 20 mm en une seule fois. La semaine s'annonçant perturbée, ces cumuls pourraient être atteints.

**Mesures prophylactiques :** l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires.

**Techniques alternatives:** L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

## OÏDIUM *(Erysiphe necator)*

- **Situation au vignoble**

Sur le vignoble de Marcillac, l'oïdium est toujours présent sur les parcelles à historique mais n'a pas ou peu évolué cette semaine.

Ailleurs, aucun symptôme n'est recensé.

**Évaluation du risque :** Des symptômes sont présents sur le vignoble de Marcillac. Les conditions météorologiques sont favorables au champignon. Ne négligez pas cette maladie !

**Prophylaxie :** L'effeuillage permet l'aération de la zone des grappes et ainsi la création d'un microclimat défavorables aux maladies. Il doit être pratiqué face soleil levant à partir de la nouaison.

**Techniques alternatives :** L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

## BLACK ROT *(Guignardia bidwellii)*

- **Éléments de biologie**

Le stade grains de pois est un stade de grande sensibilité des grappes au black-rot. Une contamination à ce stade peut entraîner des pertes de récolte significatives, même en l'absence de symptômes importants sur feuilles.

- **Situation au vignoble**

Sur le vignoble de Marcillac, de nouveaux symptômes sur feuilles sont visibles consécutivement aux contaminations de début juin.

**Évaluation du risque :**

Attention, le stade de sensibilité des grappes est toujours en cours, et des pluies sont annoncées.

## VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

- **Situation au vignoble**

**Marcillac** : 4 captures sur 2 pièges. **Estaing** : 2 captures sur 2 pièges

- **Modélisation**

Le vol débute.

**Évaluation du risque** : Le deuxième vol a probablement débuté.

*Techniques alternatives* : Confusion sexuelle.

## FLAVESCENCE DOREE *(Scaphoideus titanus)*

- **Situation au vignoble**

Observation de larves de stades L3 et L4 sur les vignobles de Marcillac et Millau.

**Évaluation du risque** : Les dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF :

<b>T1</b>	<b>du 18 au 28 juin</b>	<b>En cours</b>
<b>T2</b>	<b>en conventionnel</b> : 14 jours après le T1 (2 au 12 juillet) <b>en AB</b> : 10 jours après le T1 (28 juin au 8 juillet)	Prochainement Prochainement
<b>T3</b>	<b>en conventionnel</b> : à réaliser sur les populations adultes, selon analyse de risque (dates à préciser ultérieurement) <b>en AB</b> : 10j après le T2, selon analyse de risque (du 8 au 18 juillet)	A définir Prochainement

## DIVERS

Observation de **typhlodromes**, **cigariers**, **cercopes**, **forficules**.



*Cercopis sanguinolentus*



Œufs de chrysalis

Photos : Les vignerons du Vallon, CA81



Forficule

Photos Les vignerons du Vallon

### **Prochain BSV, le 28 juin**

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Syndicat AOC Marcillac, la cave de Valady et les agriculteurs observateurs.

Focus sur *Xylella fastidiosa* rédigé par la DRAAF Occitanie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

## FOCUS *XYLELLA FASTIDIOSA*

La bactérie *Xylella fastidiosa* est présente en Occitanie, elle a été découverte pour la première fois en septembre 2020 à Trèbes (Aude), dans un établissement de production et de revente de végétaux d'ornement aux particuliers. En Occitanie, les zones délimitées pour *Xylella fastidiosa* s'étendent en mai 2022 sur 35 226 ha dans l'Aude, et 2 064 ha dans le Gard. Dans ces zones qui incluent l'ensemble des végétaux trouvés positifs ainsi qu'une « zone tampon », des mesures spécifiques de lutte et de surveillance renforcée sont mises en place.

Cette bactérie phytopathogène :

- est transmise et véhiculée par des insectes vecteurs (piqueurs suceurs de sève brute), par la plantation de plants contaminés, par les plaies de taille (outils contaminés) ou par d'autres blessures ;
- n'a pas d'effet sur les Hommes ou les animaux ;
- a un large spectre de végétaux hôtes (655 espèces végétales hôtes dans le monde / mortelle pour près de 200 végétaux) tels que les arbres fruitiers (fruits à noyaux), la vigne, les oliviers, les agrumes, les chênes, la luzerne, certaines espèces ornementales...

En Occitanie, seule la sous-espèce ***multiplex*** a été détectée, **principalement sur faux-genêt d'Espagne (*Spartium junceum*), lavande (*Lavandula* spp.), amandier (*Prunus dulcis*), luzerne (*Medicago sativa*) et coronille glauque (*Coronilla valentina*)**. La surveillance et la lutte se concentrent sur les espèces végétales reconnues sensibles à cette sous-espèce de la bactérie.

La liste de ces espèces végétales est consultable en suivant ce lien :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-actualisation-de-la-liste-des-vegetaux-hotes-et-specifies-20-a6392.html>

**Evaluation du risque** : A ce jour, aucun cas de *Xylella fastidiosa* n'a été découvert sur vigne en France.

Dans le monde, **il n'a jamais été rapporté d'infection naturelle de la vigne par la sous-espèce *multiplex***, seule sous-espèce présente en Occitanie.

Seule la sous-espèce *fastidiosa* est identifiée comme une menace pour la vigne.

### • Les symptômes sur vigne

La vigne est sensible à la sous-espèce *X. fastidiosa subsp. fastidiosa*, responsable de la **maladie de Pierce**. Différents types de symptômes peuvent ainsi être observés. A titre d'exemples :

1. Chute des feuilles avec le pétiole restant accroché au sarment ;
2. Brûlures foliaires puis dessèchement du rameau voire dans le cas le plus grave la mort de la plante entière ;
3. Chloroses foliaires et taches nécrotiques ;
4. Jaunissement voire rougissement du feuillage ;
5. Dessèchement marginal du limbe ;
6. Nanisme de la plante.



Symptômes sur cépage chardonnay – Photo Pr Naser Amanifar Shahrekord (Iran)      Symptômes sur feuille – Photo J. Clark, Université de Californie



Défaut d'aoutement – Photo ANSES

Pétiole persistant – Photo : J. Clark et A.H. Purcell, Université de Californie

### • Que faire en présence d'un foyer ?

*Xylella fastidiosa* est un organisme de quarantaine prioritaire. D'après le règlement (UE) 2016/2031, son incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne, rendant obligatoires la surveillance et la lutte contre la bactérie sur tout le territoire européen.

La réglementation européenne spécifique à *Xylella fastidiosa* (règlement (UE) 2020/1201) précise les dispositions visant à empêcher l'introduction et la propagation de la bactérie dans l'UE. La stratégie de surveillance et de lutte repose sur le triptyque suivant :

- une surveillance et une détection précoce de la présence de la bactérie dans l'ensemble du territoire ;
- l'éradication de l'organisme nuisible par destruction des végétaux contaminés et suspects dans les zones infectées ;
- **la restriction de mouvement des végétaux sensibles provenant des zones délimitées.**

[L'arrêté national du 19 octobre 2020](#) relatif aux mesures de lutte à mettre en œuvre contre *Xylella fastidiosa* renvoie aux dispositions européennes et prévoit que le préfet de région établisse les zones délimitées.

Pour les foyers de l'Aude et du Gard, [l'arrêté signé le 3 mai 2022](#) par le Préfet de la région Occitanie définit une zone délimitée autour des végétaux infectés. La zone délimitée regroupe une zone infectée (ZI) d'un rayon d'au moins 50 m et une zone tampon (ZT) d'un rayon d'au moins 2,5 km au-delà de la zone infectée. L'arrêté précise la liste des communes concernées.

Les inspections se poursuivent, sous l'égide des services de l'Etat, pour renforcer la surveillance des végétaux hôtes sur tout le territoire régional, dans les différents compartiments végétaux (zones agricoles, milieux naturels et semi-naturels, établissements producteurs ou revendeurs de végétaux destinés à la plantation).

Pour informer, sensibiliser et formuler des préconisations afin de prévenir toute introduction et expansion de la maladie sur notre territoire, une nouvelle campagne de communication est déployée chaque année.



**L'Italie, l'Espagne et le Portugal sont touchés par la bactérie.**

**Dans l'Union européenne, la sous-espèce *Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa* n'est présente que dans les îles Baléares (Espagne).**

**Soyez vigilants avec les plantes en provenance de ces pays.**



**En cas de suspicion de foyer**, contactez rapidement la DRAAF Occitanie.  
Une adresse de messagerie dédiée a été mise en place :

[xylella-2020.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr](mailto:xylella-2020.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr)

- **Pour plus d'informations**

Site internet Ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

<https://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-mortelle-pour-200-especes-vegetales>

Site internet DRAAF Occitanie :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/vigilance-vis-a-vis-de-xylella-fastidiosa-occitanie-r282.html>